



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
14 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Vingt-quatrième session

Katowice, 2-14 décembre 2018

Point 4 de l'ordre du jour

**Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris  
et de la première session de la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

## **Préparatifs de la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris**

### **Proposition du Président**

### **Recommandation de la Conférence des Parties**

À sa vingt-quatrième session, la Conférence des Parties a recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pour examen et adoption à sa première session :

### **Projet de décision -/CMA.1**

## **Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris et aux paragraphes 36 à 40 de la décision 1/CP.21**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,*

*Rappelant* les dispositions des paragraphes 2, 4 et 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris,

*Rappelant également* les dispositions des paragraphes 36 à 40 de la décision 1/CP.21,

1. *Note* que l'Organe subsidiaire de consultation scientifique et technologique et la Conférence des Parties ont examiné les mandats énoncés aux paragraphes 36 à 40 de la décision 1/CP.21<sup>1</sup> ;

2. *Note également* que les textes des projets de décision sur ces questions figurant dans la proposition du Président<sup>2</sup> ont été examinés sans que les Parties puissent arriver à un consensus à leur sujet ;

<sup>1</sup> Voir les projets de texte aux adresses suivantes : <https://unfccc.int/documents/186331>,  
<https://unfccc.int/documents/186333> et <https://unfccc.int/documents/186334>.

<sup>2</sup> Disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Katowice%20text%2C%2014%20Dec2018\\_1015AM.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Katowice%20text%2C%2014%20Dec2018_1015AM.pdf). Les sections III.A, III.B et III.C ne font pas l'objet d'un consensus sur ces



3. *Prie* l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de poursuivre l'examen des mandats mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus, en tenant compte des textes des projets de décision mentionnés aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, afin de transmettre un projet de décision à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pour examen et adoption à sa deuxième session (novembre 2019) ;

4. *Note* que les informations données dans le résumé structuré mentionné au paragraphe 77 d)<sup>3</sup> de la décision -/CMA.1 ne préjugent pas des résultats qui seront obtenus sur ces questions.

---

---

questions et ne préjugent ni des vues des Parties ni de l'examen de la question par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

<sup>3</sup> Projet de décision intitulé « Modalités, procédures et lignes directrices aux fins du cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris », proposé au titre du point 4 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties à sa vingt-quatrième session.